

PROCES VERBAL
du Conseil Municipal du jeudi 17 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-sept octobre, l'assemblée régulièrement convoquée le 10 octobre 2024, s'est réunie sous la présidence de Bernadette RETOURNARD.

Sont présents : Bernadette RETOURNARD, Bernard VIALLETEL, Véronique KOLB, Yannick THOMAS, Marie-Dominique CAUNOIS, Eliane SANDALO, Jacques ROUSSELIN, Pascal MONIOT, Frédéric BERHAUT, Florence PARDOENS, Christophe GIBRAT, Elise CHIARLA, Michel DROUIN.

Excusées : Claude VOGUET, Clélia DESSAIN.

ORDRE DU JOUR

- 1) Noms de rue pour le nouveau lotissement ;
- 2) Rapport triennal de la consommation d'espaces sur la commune ;
- 3) Affectation du résultat ;
- 4) Décisions modificatives sur le budget général ;
- 5) Demande de prêt bancaire pour la nouvelle garderie ;
- 6) Achat terrain parcelle section 096 ZD n°03 et 04 ;
- 7) Nomination des garants des bois ;
- 8) Tarif du bois de chauffage.

Points divers

- DIA 24C0004,
- Point sur les travaux communaux,
- Bail rural,
- Bois vente,
- Règlement du cimetière,
- Information sur le dispositif d'aides contre les violences intrafamiliales (ERRE),
- Commémoration du 11 novembre.

19H00 - Ouverture de la séance

Il est procédé à la nomination du secrétaire de séance : Madame Marie-Dominique CAUNOIS est nommée secrétaire **à l'unanimité**.

Madame le Maire demande si le compte rendu du précédent conseil appelle des remarques ou observations. Celui-ci est accepté **à l'unanimité**.

2024030 – Dénomination de nouveaux chemins et rues

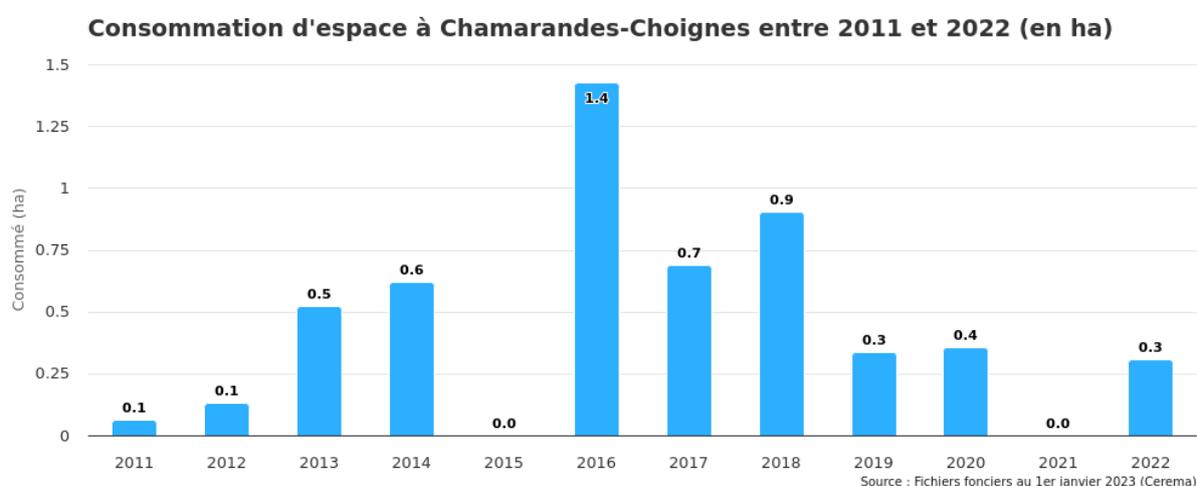
Suite à la mise en œuvre de la Base d'Adresses Locales (BAL) qui s'intègre dans la Base d'Adresses Nationales (BAN), par Madame le Maire, celle-ci s'est rendu compte d'absence de dénomination de rues et chemins. Lors de cette opération, 559 numéros ont été repérés ainsi que 42 voies et 7 lieudits.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adopte les dénominations suivantes : « impasse Georges BELIME » et « rue Fernand MALLET » pour le futur lotissement aux Hautes Charrières et « chemin de la peine », pour le chemin conduisant à la ferme de la Peine.

2023031 – Rapport triennal de la consommation d'espaces sur la commune

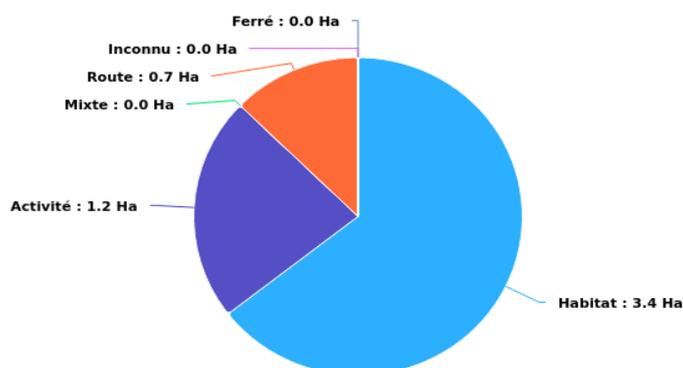
La loi « Climat et résilience » adoptée en août 2021, a placé la gestion économe de l'espace comme clé de voûte de la planification territoriale et de l'aménagement des territoires en fixant l'objectif d'atteindre le zéro artificialisation nette (ZAN) des sols d'ici 2050, avec objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur la période 2021-2030 par rapport à la décennie précédente. Parallèlement à la mise en œuvre opérationnelle de cette trajectoire, les dispositifs d'observation de la consommation foncière ont été renforcés. L'article L.2231-1 du CGCT prévoit désormais que les communes dotées d'un document d'urbanisme, délibèrent au moins une fois tous les trois ans sur l'artificialisation des sols de leur territoire. Concernant cette première échéance, la loi susvisée prévoit la réalisation du rapport triennal.

Madame le Maire présente à l'assemblée le rapport triennal d'artificialisation selon le détail ci-dessous.



	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Chamarandes-Choignes	0.1	0.1	0.5	0.6	0.0	1.4	0.7	0.9	0.3	0.4	0.0	0.3	5.3

Destinations de la consommation d'espace de Chamarandes-Choignes entre 2011 et 2022 (en ha)



Source : Fichiers fonciers au 1er janvier 2023 (Cerema)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport triennal d'artificialisation.

2024032 – Rectification de l'affectation des résultats 2023

L'affectation des résultats 2023 présente une reprise de résultats erronés. Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient de reprendre cette affectation. Elle présente en détail les comptes 2023. A savoir :

	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE (ligne 001)
	CA PRECEDENT	LA SI	L'EXERCICE	REALISER	RESTES A	PRENDRE EN	
	2022		2023	2023	REALISER	COMPTE POUR	
				D		L'AFFECTATION	
				R		DE RESULTAT	
INVEST	- 354 551,53 €		- 71934,11€	- €	87 000,00 €	- 339 485,64 €	- 426 485,64 €
				87 000,00 €			
FONCT	854 956,80 €	350 551,53 €	287 511,30 €			791916,57 €	

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	791 916,57 €
Affectation obligatoire:	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP	339 485,64 €
Solde disponible affecté comme suit	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	452 430,93 €
Total affecté au c/1068 :	339 485,64 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	

19h25 : arrivée de M. ROUSSELIN

2024033 – Décision modificative n°1

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Chapitre	Montant	Article	Chapitre	Montant
				021	- €
				1068	339 485,64 €
	001	426 485,64 €			
2111	21	-5 000,00 €			
2113	21	-1 000,00 €		021	-193 000,00 €
2117	21	-3 000,00 €			
2131	21	-60 000,00 €			
2132	21	-140 000,00 €			
2151	21	-60 000,00 €			
2157	21	-3 000,00 €			
2181	21	-5 000,00 €			
2183	21	-1 000,00 €			
2184	21	-2 000,00 €			
2131	041	22 329,12 €	041	203	52 166,18 €
2132	041	26 958,45 €			
2151	041	2 878,61 €			
TOTAL		198 651,82 €	TOTAL		198 651,82 €
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Chapitre	Montant	Article	Chapitre	Montant
				002	-339 485,64 €
615221	11	-70 000,00 €			
615228	11	-70 000,00 €			
615231	11	-6 485,64 €			
	023	-339 485,64 €			
	023	146 485,64 €			
615231	11	-100,00 €			
681	68	100,00 €			
TOTAL		-339 485,64 €	TOTAL		-339 485,64 €

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

2023034 – Prêt bancaire pour la nouvelle garderie

Par délibération du 22 février 2023, le Conseil municipal a décidé la réalisation du projet relatif à la construction de la nouvelle garderie.

Après avis de la commission des finances, il serait souhaitable de recourir à un emprunt.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- D'adopter le plan de financement ci-dessous nécessaire à l'équilibre de l'opération ;
 - o Montant du projet : 343 261,50 €,
 - o Montant total des subventions sollicitées : 100 000,00 €,
 - o Emprunt : 200 000,00 €,
 - o Autofinancement : 43 261,50 € ;

- De recourir à un emprunt de 200 000,00 € ;
- De choisir le Crédit Agricole comme financeur aux conditions suivantes :
 - o durée : 10 ans,
 - o taux : 3,24 %,
 - o périodicité : trimestrielle ;
- D'autoriser le Maire à signer le contrat de prêt.

2024035 – Achat des parcelles section 096 ZD n° 03 et 04

Afin d'augmenter le patrimoine foncier de la commune, Madame le Maire propose d'acheter les parcelles section 096 ZD n° 03 et 04 appartenant à un particulier :

- parcelle section 096 ZD n° 03 d'une contenance de 63 650 m², sise « Rozian Nord » à Chamarandes ;
- parcelle section 096 ZD n° 04 d'une contenance de 9 900 m², sise « Rozian Nord » à Chamarandes ;

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de faire l'acquisition de ces parcelles d'une contenance totale de 73 550 m² au prix de 32 000,00 €.

2023040 – Nomination des garants des bois

Une partie de l'exploitation de la forêt est faite par les affouagistes de la commune. Après les avoir consultés, trois personnes se sont portées volontaires pour être garants des affouagistes. Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, nomme les garants :
 M. ROUSSELIN Jacques,
 M. BERTHAUX Denis,
 M. SIVIGNON Jean-Paul.

2024037 – Tarif du bois de chauffage 2025

Sur proposition du Maire et des Adjoints, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de fixer le prix de vente du bois de chauffage à 7,00 € le stère pour la saison 2025.

Points divers

Dans le cadre de sa délégation de signature concernant les **Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)**, Madame le Maire informe l'assemblée qu'aucune préemption n'a été faite sur les biens immobiliers suivants :

DIA 05212524C0004 : parcelle section 096 B n°677.

DIA 05212524C0005 : parcelles section ZD n°428, 82 et 83.

L'association AGE ET VIE, est toujours en attente de leur agrément mais souhaite déposer un permis de construire. Il s'agit à présent de faire une réquisition de division de parcelle auprès du géomètre. La vente du terrain pour la construction des résidences pour personnes âgées, se fera par la suite.

La parole est donnée à M. VIALLETEL

- **Travaux sur le VC2** : rabotage et enrobé complet entre le radar pédagogique et le pont SNCF pour les deux semaines des vacances à venir. La route sera barrée. Les riverains concernés ont été prévenus.
- Une trentaine de **grilles pluviales** ont été refaites dans diverses rues.
- De chaque côté du **vieux pont à Chamarandes**, un échafaudage a été installé. Les travaux de restauration vont commencer. La police de l'eau a été prévenue. La méthodologie de travail a été validée.
- Sur la **côte de Surmont**, un bicouche sera bientôt réalisé sur la partie haute. Sur la partie basse, grâce à des caniveaux installés à gauche en montant, l'évacuation des eaux de pluie se fait bien. Les 16 noues créées fonctionnent. Des balises J11 seront bientôt installées sur la droite en montant.

La parole est donnée à M. THOMAS :

- Les **travaux de la garderie** se poursuivent. La charpente est en train de se monter. Le gros œuvre est complètement terminé.

La parole est donnée à M. ROUSSELIN :

Les bois, marqué à l'automne dernier, ont été exploités. Un bûcheron et un débardeur ont fait le travail pour la commune. Les bois ont été déposés « bord de route » pour la vente, avec un contrat de l'ONF.

Toutes les coupes ont été faites afin de vendre ces bois avant que les gros volumes arrivent sur le marché. Pour rappel, toutes ces coupes sont des coupes sanitaires.

Une partie des têtes sera récupérée pour les affouagistes ; le reste sera racheté par les exploitants.

La parole est donnée à M. BERHAUT :

La **commission cadre de vie** s'est réunie le 4 septembre dernier afin de décider des aménagements paysagers sur la commune.

Dates à retenir :

- samedi 26 octobre à 14h00 : rendez-vous à l'aire de jeux aux Hautes Charrières pour une visite des aménagements en « verdure » ;
- samedi 9 novembre à 14h00 pour l'entretien du verger pédagogique.

Madame le Maire informe l'assemblée :

- La **chicane, au niveau du carrefour Surmont/Départementale**, est une mesure de sécurité de la part du Département. En effet, le bas-côté de la route est en train de s'affaisser dangereusement. Les services du Département réalisent des carottages. La chicane restera probablement jusqu'à la fin de l'année, voire plus, en attente des résultats.
- Le **bail rural avec le lycée agricole** a été signé le 7 octobre dernier suite au protocole d'accord. Le tribunal va rendre son verdict le 12 décembre prochain.
- Le **règlement du cimetière** est en cours de modification suite à quelques précisions importantes à rajouter (dispersion des cendres, ...).
- Le **dispositif d'aides contre les violences intrafamiliales (Elu Rural Relais Egalité ERRE)**, en accompagnement avec les Maires Ruraux, se met en place dans différentes communes. L'association demande des référents volontaires parmi les conseillers

municipaux afin de repérer, d'écouter des personnes qui viendraient en mairie pour faire part de violences, de discriminations. Les Maires Ruraux proposent des formations d'écoute active. Le but est de créer un réseau afin d'orienter les personnes vers les services sociaux, les associations ou la gendarmerie. Une délibération devra être prise pour désigner une personne référente à Chamarandes-Choignes.

- **Les travaux d'enfouissement de l'éclairage public (SDED52), allée Adrien de Poiresson**, (du vieux pont de Chamarandes jusqu'à l'écluse) sont prévus mi-novembre.
- **Le personnel de la commune est en pleine mutation :**
 - o Brigitte BRUNAUX est partie en retraite la semaine dernière,
 - o Le départ en retraite de Tony MICHAUT est prévu pour la fin d'année,
 - o Céline BEGARD quitte la commune pour d'autres aventures palpitantes.

De nouveaux recrutements vont avoir lieu prochainement au sein de l'Agglomération de Chaumont.

Cérémonie du 11 novembre :

- 11h00 à CHOIGNES,
- 11h30 à CHAMARANDES.

Les points à l'ordre du jour ayant été épuisés, la séance est levée à 21h00

Prochaine réunion du Conseil Municipal : à déterminer

A CHAMARANDES-CHOIGNES, le 17 octobre 2024

Le Maire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Bernadette RETOURNARD